

N°CC2010.2/14

**OBJET :** **Finances Communautaires** - Adoption du budget primitif du budget annexe Centre Commercial du Palais pour l'exercice 2010 avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants et ses articles L.5216.1 et suivants relatifs aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et à la Communauté d'Agglomération ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2312-1 à L 2312-4 ;

VU la délibération n°CC2005.7/123 du 14 décembre 2005 créant le budget annexe du Centre Commercial du Palais ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 modifiée et applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

VU la fiche de calcul des résultats de l'exercice 2009 visée par le comptable en date du 23 février 2010 ;

VU le compte de gestion 2009 produit par le comptable en date du 17 février 2010 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC2010.2/09 du 31 mars 2010 portant adoption du budget primitif principal 2010 de la communauté d'agglomération ;

**CONSIDERANT** l'absence d'état de restes à réaliser ;

**CONSIDERANT** la possibilité donnée de procéder à la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2009 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de reprendre par anticipation au budget primitif 2010 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 et le résultat d'investissement 2009 ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 :**       **ADOPTE** le budget primitif 2010 avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009.

**ARTICLE 2 :**       **DIT** que les inscriptions budgétaires en dépenses de fonctionnement du budget primitif du budget annexe du centre commercial du Palais pour l'exercice 2010 s'élèvent à un montant global de 704 029.06 Euros et sont ouvertes aux chapitres suivants :

<b>CHAP.</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT EN EUROS</b>
011	Charges à caractère général	255 184.00
012	Charges de personnel	118 300.00
022	Dépenses imprévues	50 000.00
023	Virement à la section d'investissement	5 000.00
65	Autres charges de gestion courante	155 000.00
67	Charges exceptionnelles	45 545.06
68	Dotations aux provisions	75 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>704 029.06</b>

**ARTICLE 3:**

**DIT** que les inscriptions budgétaires en recettes de fonctionnement du budget primitif du budget annexe du centre commercial du Palais pour l'exercice 2010 s'élèvent à un montant global de 704 029.06 €uros et sont ouvertes aux chapitres suivants :

<b>CHAP.</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT EN EUROS</b>
002	Résultat d'exploitation anticipé	361 029.06
70	Produits de services	343 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>704 029.06</b>

**ARTICLE 4 :**

**DIT** que les inscriptions budgétaires en dépenses d'investissement du budget primitif du budget annexe du centre commercial du Palais pour l'exercice 2010 s'élèvent à 64 421.77 €uros et sont ouvertes aux chapitres suivants :

<b>CHAP.</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT EN EUROS</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	54 421.77
<b>TOTAL</b>		<b>64 421.77</b>

**ARTICLE 5 :**

**DIT** que les inscriptions budgétaires en recettes d'investissement du budget primitif du budget annexe du Centre Commercial du Palais pour l'exercice 2010 s'élèvent à 64 421.77 € et sont ouvertes aux chapitres suivants :

<b>CHAP.</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT EN EUROS</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement anticipé	52 921.77
021	Virement de la section d'exploitation	5 000.00
16	Emprunt et dettes assimilées	6 500,00
<b>TOTAL</b>		<b>64 421.77</b>

**ARTICLE 6** : **DIT** que les crédits inscrits à ce budget sont votés par chapitre et sans spécialisation d'article.

FAIT A ALFORTVILLE, LE TRENTE ET UN MARS DEUX MIL DIX.

Le Président,

Signé

Laurent CATHALA